

Nouvelles réglementations sur l'uranium insuffisantes : le gouvernement devrait interdire l'uranium et réviser la loi vétuste sur les mines du Nouveau-Brunswick

Pour diffusion immédiate

Le 24 juillet, 2008 - Plus que 30 groupes environnementaux de citoyens renouvellent leur demande d'interdire immédiatement l'exploration et l'exploitation minière de l'uranium dans la province.

« Quoique nous applaudissons la protection additionnelle réservée pour les bassins versants, le gouvernement passe à côté de la question. Lorsque l'on considère les dangers à long terme du forage de carottes, des travaux de creusement et des échantillonnages en vrac, nous voulons que l'exploration de l'uranium soit bannie au Nouveau-Brunswick. Plusieurs municipalités et de nombreux groupes ont exprimé qu'ils exigeaient que l'on bannisse l'exploration et l'extraction minière de l'uranium et il est temps que le gouvernement soit à l'écoute, » affirme Inka Milewski, directrice de Vigilance santé et conseillère scientifique du Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick.

« Il existe plusieurs failles dans les nouveaux règlements sur l'uranium. Le changement d'un système de jalonnage au ruban bleu à un système électronique continuera de laisser les propriétaires dans le noir concernant les concessions minières accordées sur leur propriété. Ce qui est particulièrement inquiétant pour ceux qui n'ont pas l'accès en ligne à ces renseignements, » fait remarquer Randy Nason des Gardiens du bassin versant du lac Grand.

Les groupes environnementaux encouragent le gouvernement à véritablement inclure le public dans sa révision de la loi désuète sur les mines du Nouveau-Brunswick. « Un processus de participation du public donne des réglementations qui reflètent mieux les inquiétudes du public. La Nouvelle-Écosse, le Québec et l'Ontario ont mené récemment un processus de consultations publiques lorsque ces provinces ont renouvelé leurs réglementations minières. Nous ne demandons pas plus, » précise Nason.

« La loi sur les mines devrait être modifiée de façon à inclure des consultations avec les membres du public y inclus les municipalités, les propriétaires, les nations autochtones, les écologistes et les organisations environnementales durant toutes les phases de l'exploitation minière y inclus le jalonnage des concessions minières, » ajoute Nason.

« En dehors de la question des consultations obligatoires du public, la population serait surprise d'apprendre que les carrières et l'exploitation minière ne sont pas obligées d'être soumises à des évaluations de leurs impacts environnementaux, nous voulons voir tous ces projets soumis à des ÉIE, » souligne Inka Milewski.

« Il n'existe qu'un seul inspecteur au ministère des Ressources naturelles et plus de 38 000 concessions minières. Le ministère a besoin de plus de ressources pour inspecter adéquatement ces endroits. Les directives concernant l'exploitation minière de l'uranium annoncées le mois dernier devraient être transformées en normes exécutoires

régulièrement surveillées. Le gouvernement doit aussi préparer une analyse coût-bénéfice des explorations qui tient compte des impacts sur les appréciables services rendus par nos écosystèmes, » explique Milewski.

-30-

Inka Milewski, directrice Vigilance Santé et conseillère scientifique du Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, 506 622-2460

Randy Nason, gardien du bassin versant du lac Grand, 506 339-5448

À Fredericton, Tracy Glynn, Conseil de conservation du Nouveau-Brunswick, 506 458-8747 (disponible après 12 midi)

Voyez la liste de groupes qui supportent une prohibition sur l'uranium ici:

<http://nuclearfreenb.org/2008/05/12/une-position-responsable-contre-1%e2%80%99exploitation-mini%C3%A8re-de-1%e2%80%99uranium-au-nouveau-brunswick/>